

Bruxelles, le 18 janvier 2019
(OR. en)

5498/19

PUBLIC 1
INF 9

NOTE

Objet: RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL - SEPTEMBRE 2018

Le présent document dresse la liste des actes¹ adoptés par le Conseil en septembre 2018^{2 3}.

Il contient des informations sur l'adoption d'actes législatifs, notamment:

- la date d'adoption,
- la session pertinente du Conseil,
- la cote du document adopté,
- la référence au Journal officiel,
- les règles de vote applicables, les résultats du vote et, le cas échéant, les explications de vote, ainsi que les déclarations inscrites au procès-verbal du Conseil.

¹ Pour faciliter la lecture, les "titres courts" utilisés dans les ordres du jour du Conseil sont également mentionnés (en *italique*).

² À l'exception de certains actes de portée limitée tels que les décisions de procédure, les nominations, les décisions d'organes établis par des accords internationaux, les décisions budgétaires ponctuelles, etc.

³ En ce qui concerne les actes législatifs adoptés dans le cadre de la procédure législative ordinaire, il est possible que la date de la session du Conseil au cours de laquelle l'acte a été adopté diffère de la date effective de l'acte en question, étant donné que les actes législatifs relevant de la procédure législative ordinaire ne sont considérés comme adoptés qu'après leur signature par le président du Conseil et le président du Parlement européen, ainsi que par les secrétaires généraux respectifs des deux institutions.

Le présent document contient également des informations relatives à l'adoption d'actes non législatifs que le Conseil a décidé de rendre publiques.

Le présent document est également disponible à l'adresse suivante:

[Relevé mensuel des actes du Conseil \(actes\) - Consilium](#)

Les documents mentionnés dans le relevé figurent dans le registre public des documents du Conseil à l'adresse suivante: [Documents et publications - Consilium](#)

Il est à noter que le présent document est publié uniquement à des fins d'information - seuls les procès-verbaux du Conseil font foi. Ils sont disponibles sur le site web du Conseil à l'adresse suivante: [Procès-verbaux du Conseil - Consilium](#)

INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTES ADOPTÉS PAR LE CONSEIL EN SEPTEMBRE 2018

Procédure écrite achevée le 4 septembre 2018

ACTES LÉGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT	RÈGLE DE VOTE	RÉSULTATS DU VOTE
Décision du Conseil du 4 septembre 2018 portant adoption de la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019 JO C 314 du 6.9.2018, p. 4	10826/18	Majorité qualifiée	Tous les États membres ont voté pour, excepté: Abstentions: UK
Décision du Conseil du 4 septembre 2018 portant adoption de la position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif n° 4 de l'Union européenne pour l'exercice 2018 JO C 314 du 6.9.2018, p. 3	10753/18	Majorité qualifiée	Tous les États membres ont voté pour

ACTES NON LÉGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
Décision (UE) 2018/1505 du Parlement européen et du Conseil du 12 septembre 2018 relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Bulgarie, à la Grèce, à la Lituanie et à la Pologne JO L 258 du 15.10.2018, p. 3	10754/18

Procédures écrites achevées le 5 septembre 2018**ACTES LÉGISLATIFS**

ACTE	DOCUMENT	RÈGLE DE VOTE	RÉSULTATS DU VOTE
Règlement (UE) 2018/1240 du Parlement européen et du Conseil du 12 septembre 2018 portant création d'un système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) et modifiant les règlements (UE) n° 1077/2011, (UE) n° 515/2014, (UE) 2016/399, (UE) 2016/1624 et (UE) 2017/2226 JO L 236 du 19.9.2018, p. 1	21/18	Majorité qualifiée	Tous les États membres ont voté pour, excepté: N'ont pas pris part au vote: UK, IE, DK

Déclaration commune du Parlement européen et du Conseil

Les coûts de fonctionnement et de maintenance du système d'information ETIAS, de l'unité centrale ETIAS et des unités nationales ETIAS seront intégralement couverts par les recettes tirées des droits. Ceux-ci devraient par conséquent être adaptés si nécessaire, eu égard aux coûts. Cela comprend à la fois les frais engagés par les États membres de l'Union européenne et ceux engagés par les pays associés à l'espace Schengen à cet effet, conformément aux dispositions du règlement ETIAS. Les coûts afférents au développement du système d'information ETIAS, à l'intégration de l'infrastructure frontalière nationale existante et à la connexion à l'interface uniforme nationale, ainsi qu'à l'hébergement de l'interface uniforme nationale et à la création des unités centrale et nationales ETIAS, notamment ceux engagés par les États membres de l'Union et les pays associés à l'espace Schengen, sont à la charge du Fonds pour la sécurité intérieure - Frontières et visas, et de son ou ses successeur(s).

Ces coûts ne doivent donc pas être pris en compte pour le calcul de la contribution des pays associés à l'espace Schengen à l'ETIAS au titre de leurs accords d'association respectifs et des arrangements spécifiques relatifs à la participation de ces pays aux agences. Il convient de tenir compte de cet aspect, en particulier dans le cadre des négociations sur le ou les successeur(s) du Fonds pour la sécurité intérieure - Frontières et visas et les arrangements spécifiques relatifs à la participation des pays associés à l'espace Schengen aux successeurs du Fonds.

Le Parlement européen et le Conseil invitent la Commission à présenter une proposition sur les arrangements spécifiques visés à l'article 95 du présent règlement sans délai après son adoption.

Déclaration de la Belgique, du Danemark, de l'Allemagne et de la Suède concernant l'article 86 du règlement portant création d'un système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS)

L'article 86 du règlement ETIAS est libellé comme suit:

"Les recettes générées par ETIAS constituent des recettes affectées internes conformément à l'article 21, paragraphe 4, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil. Elles sont affectées au financement des coûts de fonctionnement et de maintenance d'ETIAS.

Toute recette résiduelle après imputation de ces coûts est affectée au budget de l'Union."

Tout en reconnaissant la possibilité de qualifier des recettes de recettes internes affectées au budget de l'UE conformément à l'article 21, paragraphe 4, du règlement financier, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne et la Suède soulignent la spécificité de l'accord prévoyant de définir les droits générés par l'ETIAS comme des recettes internes affectées au budget de l'UE, compte tenu notamment du fait que ces droits auraient pu constituer des recettes pour les États membres.

Dès lors, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne et la Suède tiennent à préciser que l'accord actuel devrait être considéré comme une solution pragmatique permettant de financer les coûts de fonctionnement et de maintenance de l'ETIAS au moyen des droits générés. Parallèlement, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne et la Suède considèrent que les recettes résiduelles après imputation de ces coûts sont affectées au budget de l'UE uniquement en ce sens qu'elles viennent augmenter les recettes budgétaires globales de l'UE et que l'accord ne prévoit aucune possibilité d'affecter les recettes résiduelles à d'autres dépenses au titre du budget de l'UE. La Belgique, le Danemark, l'Allemagne et la Suède demandent à la Commission de prendre en considération ce facteur dans le cadre des futures propositions budgétaires.

Enfin, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne et la Suède soulignent que l'accord concernant l'article 86 du règlement ETIAS s'entend strictement sans préjudice de toute discussion future sur le financement du budget de l'UE, qu'il soit question des ressources internes ou des ressources externes, et ils rappellent à toutes les parties que ces discussions relèvent de la compétence du Conseil et sont tranchées à l'unanimité parmi les États membres.

Règlement (UE) 2018/1241 du Parlement européen et du Conseil du 12 septembre 2018 modifiant le règlement (UE) 2016/794 aux fins de la création d'un système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS)
JO L 236 du 19.9.2018, p. 72

22/18

Majorité qualifiée

Tous les États membres ont voté pour, excepté:
N'ont pas pris part au vote: UK, IE, DK

Procédure écrite achevée le 12 septembre 2018	
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
Décision (PESC) 2018/1237 du Conseil du 12 septembre 2018 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO L 231 du 14.9.2018, p. 27	11292/18
Règlement d'exécution (UE) 2018/1230 du Conseil du 12 septembre 2018 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO L 231 du 14.9.2018, p. 1	11294/18
Procédure écrite achevée le 13 septembre 2018	
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
Décision d'exécution (PESC) 2018/1238 du Conseil du 13 septembre 2018 mettant en œuvre la décision (PESC) 2016/849 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée JO L 231 du 14.9.2018, p. 37	11969/18
Règlement d'exécution (UE) 2018/1231 du Conseil du 13 septembre 2018 mettant en œuvre le règlement (UE) 2017/1509 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée JO L 231 du 14.9.2018, p. 11	11973/18

3636^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires générales), tenue à Bruxelles le 18 septembre 2018

ACTES LÉGISLATIFS			
ACTE	DOCUMENT	RÈGLE DE VOTE	RÉSULTATS DU VOTE
<i>Position commune concernant le projet de budget rectificatif n° 5/2018</i> Décision du Conseil du 18 septembre 2018 portant adoption de la position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif n° 5 de l'Union européenne pour l'exercice 2018 JO C 335 du 20.9.2018, p. 1	11767/18	Majorité qualifiée	Tous les États membres ont voté pour
ACTES NON LÉGISLATIFS			
ACTE		DOCUMENT/DÉCLARATIONS	
<i>Décision du Conseil approuvant la désignation des commissaires aux comptes extérieurs de la Banka Slovenije</i> Décision (UE) 2018/1269 du Conseil du 18 septembre 2018 modifiant, en ce qui concerne le commissaire aux comptes extérieur de la Banka Slovenije, la décision 1999/70/CE concernant les commissaires aux comptes extérieurs des banques centrales nationales JO L 238 du 21.9.2018, p. 86		11220/18	
<i>Décision relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (EGF/2018/001 NL/Activités des services financiers)</i> Décision (UE) 2018/1675 du Parlement européen et du Conseil du 2 octobre 2018 relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation à la suite de la demande des Pays-Bas — EGF/2018/001 NL/Activités des services financiers JO L 284 du 12.11.2018, p. 36		11780/18	
<i>Recommandation dans le cadre de l'évaluation de Schengen - politique de la Norvège en matière de visas</i> Décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2017 de l'application, par la Norvège, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la politique commune de visas		12291/18	

<i>Recommandation dans le cadre de l'évaluation de Schengen - Norvège (gestion des frontières extérieures)</i> Décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2017 de l'application, par la Norvège, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures	12289/18
<i>Recommandation dans le cadre de l'évaluation de Schengen - Norvège (coopération policière)</i> Décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2017 de l'application, par le Royaume de Norvège, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la coopération policière	12290/18
<i>Recommandation dans le cadre de l'évaluation de Schengen - Islande (protection des données)</i> Décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2017 de l'application, par l'Islande, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la protection des données	12288/18
<i>Recommandation dans le cadre de l'évaluation de Schengen - Espagne (retours)</i> Décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2017 de l'application, par l'Espagne, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la politique de retour	12287/18
<i>Décision du Conseil relative à la position de l'UE au sein du comité d'association UE-Géorgie dans sa configuration "Commerce"</i> Décision (UE) 2018/1303 du Conseil du 18 septembre 2018 relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité d'association dans sa configuration "Commerce" créé par l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, concernant l'actualisation de l'annexe III (rapprochement) pour les règles applicables en matière de normalisation, d'accréditation, d'évaluation de la conformité, de réglementations techniques et de métrologie et de l'annexe XVI (marchés publics) de l'accord JO L 244 du 28.9.2018, p. 81	10108/18

<i>Décision du Conseil relative à la signature de l'accord UE-Chine dans le cadre de la procédure de règlement des différends de l'OMC concernant l'affaire 492</i> Décision (UE) 2018/1252 du Conseil du 18 septembre 2018 relative à la signature, au nom de l'Union, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République populaire de Chine concernant l'affaire DS492 Union européenne — Mesures affectant les concessions tarifaires concernant certains produits à base de viande de volaille JO L 237 du 20.9.2018, p. 2	10881/18
<i>Décision du Conseil relative aux priorités stratégiques avec la Tunisie pour la période 2018-2020</i> Décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du Conseil d'association institué par l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption des priorités stratégiques UE-Tunisie pour la période 2018–2020	11092/18
<i>Décision du Conseil relative à la prolongation du plan d'action UE-Maroc 2013-2017</i> Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil d'association institué par l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption d'une recommandation approuvant la prolongation du plan d'action UE-Maroc pour la mise en œuvre du statut avancé (2013-2017)	10832/18
<i>Conclusions sur le renforcement du partenariat stratégique entre les Nations unies et l'UE concernant les opérations de paix et la gestion de crise: priorités pour 2019- 2021</i> Conclusions du Conseil sur le renforcement du partenariat stratégique entre les Nations unies et l'UE concernant les opérations de paix et la gestion de crise: priorités pour 2019- 2021	12264/18
<i>Mission EUCAP Sahel Niger - Prorogation - Décision</i> Décision (PESC) 2018/1247 du Conseil du 18 septembre 2018 modifiant la décision 2012/392/PESC concernant la mission PSDC de l'Union européenne au Niger (EUCAP Sahel Niger) JO L 235 du 19.9.2018, p. 7	11165/18

<i>Action de l'UE à l'appui de l'UNVIM au Yémen - Décision</i> Décision (PESC) 2018/1249 du Conseil du 18 septembre 2018 sur une action de l'Union européenne à l'appui du mécanisme de vérification et d'inspection des Nations unies au Yémen JO L 235 du 19.9.2018, p. 14	11398/18
Décision (PESC) 2018/1248 du Conseil du 18 septembre 2018 portant nomination du représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Proche-Orient JO L 235 du 19.9.2018, p. 9	11197/18
<i>Libye - Mesures restrictives - Transposition ONU - Décision et règlement d'exécution</i> Décision d'exécution (PESC) 2018/1250 du Conseil du 18 septembre 2018 mettant en œuvre la décision (PESC) 2015/1333 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye JO L 235 du 19.9.2018, p. 21	12081/18
<i>Libye - Mesures restrictives - Transposition ONU - Décision et règlement d'exécution</i> Règlement d'exécution (UE) 2018/1245 du Conseil du 18 septembre 2018 mettant en œuvre l'article 21, paragraphe 1, du règlement (UE) 2016/44 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye JO L 235 du 19.9.2018, p. 1	12084/18
<i>Décisions du Conseil relatives à l'accord de transport aérien avec Oman</i> Décision du Conseil autorisant la Commission à ouvrir des négociations en vue d'un accord global dans le domaine des transports aériens entre l'Union européenne et ses États membres et le Sultanat d'Oman en ce qui concerne les matières relevant de la compétence exclusive de l'Union	11258/18
<i>Décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord avec l'ASECNA</i> Décision (UE) 2018/1603 du Conseil du 18 septembre 2018 relative à la conclusion au nom de l'Union de l'accord de coopération entre l'Union européenne et l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) relatif au développement de la radionavigation par satellite et à la fourniture des services associés dans la zone de compétence de l'ASECNA au profit de l'aviation civile JO L 268 du 26.10.2018, p. 1	11351/17

<i>Décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord avec l'ASECNA</i> Accord de coopération entre l'Union européenne et l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) relatif au développement de la radionavigation par satellite et à la fourniture des services associés dans la zone de compétence de l'ASECNA au profit de l'aviation civile JO L 268 du 26.10.2018, p. 3	13661/16
<i>Décision du Conseil concernant la reconduction de l'accord de coopération scientifique et technologique avec les États-Unis d'Amérique</i> Décision (UE) 2018/1578 du Conseil du 18 septembre 2018 concernant la reconduction de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le gouvernement des États-Unis d'Amérique JO L 263 du 22.10.2018, p. 1	8166/18
<i>Règlement fixant les restitutions à l'exportation dans le secteur de la viande de volaille</i> Règlement (UE) 2018/1277 du Conseil du 18 septembre 2018 fixant les restitutions à l'exportation dans le secteur de la viande de volaille JO L 239 du 24.9.2018, p. 1	11846/18
<i>Décision du Conseil relative à la signature de l'accord visant à prévenir la pêche non réglementée en haute mer dans l'océan Arctique central</i> Décision (UE) 2018/1257 du Conseil du 18 septembre 2018 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord visant à prévenir la pêche non réglementée en haute mer dans l'océan Arctique central JO L 238 du 21.9.2018, p. 1	10780/18
<i>Décision du Conseil relative au couplage des SEQE de la Suisse et de l'UE - position de l'UE au sein du comité mixte</i> Décision (UE) 2018/1279 du Conseil du 18 septembre 2018 relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte institué par l'accord entre l'Union européenne et la Confédération suisse sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre concernant l'adoption de son règlement intérieur JO L 239 du 24.9.2018, p. 8	10971/18

Déclaration de l'Allemagne

L'Allemagne salue les modifications qui figurent dans le texte de compromis de la présidence. En ce qui concerne la modification apportée à l'article 1^{er} du "projet de décision du Conseil concernant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité mixte institué par l'accord entre l'Union européenne et la Confédération suisse sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre en ce qui concerne l'adoption de son règlement intérieur", l'Allemagne souhaiterait faire observer que les modifications négociées lors des réunions du groupe "Environnement" et prises en compte dans le texte de compromis de la présidence ne sauraient être considérées comme des "modifications mineures".

Décision du Conseil relative à la position de l'UE lors de l'Assemblée générale de l'OTIF (Berne, 25 et 26 septembre 2018)

11493/18

Décision (UE) 2018/1296 du Conseil du 18 septembre 2018 établissant la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la 13e Assemblée générale de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en ce qui concerne certaines modifications de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) et de ses appendices
JO L 243 du 27.9.2018, p. 11

Procédure écrite achevée le 24 septembre 2018

ACTES NON LÉGISLATIFS

ACTE

DOCUMENT/DÉCLARATIONS

Décision d'exécution (PESC) 2018/1289 du Conseil du 24 septembre 2018 mettant en œuvre la décision (PESC) 2016/849 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée
JO L 240 du 25.9.2018, p. 61

12316/18

Règlement d'exécution (UE) 2018/1284 du Conseil du 24 septembre 2018 mettant en œuvre le règlement (UE) 2017/1509 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée
JO L 240 du 25.9.2018, p. 2

12319/18

3638^e session du Conseil de l'Union européenne (Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)), tenue à Bruxelles les 27 et 28 septembre 2018

ACTES LÉGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT	RÈGLE DE VOTE	RÉSULTATS DU VOTE
<i>Règlement sur le corps européen de solidarité</i> Règlement (UE) 2018/1475 du Parlement européen et du Conseil du 2 octobre 2018 définissant le cadre juridique applicable au corps européen de solidarité et modifiant le règlement (UE) n° 1288/2013, le règlement (UE) n° 1293/2013 et la décision n° 1313/2013/UE JO L 250 du 4.10.2018, p. 1	47/18	Majorité qualifiée	Tous les États membres ont voté pour, excepté: Abstentions: PL
<i>Règlement relatif au portail numérique unique</i> Règlement (UE) 2018/1724 du Parlement européen et du Conseil du 2 octobre 2018 établissant un portail numérique unique pour donner accès à des informations, à des procédures et à des services d'assistance et de résolution de problèmes, et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) JO L 295 du 21.11.2018, p. 1	41/18	Majorité qualifiée	Tous les États membres ont voté pour, excepté: Abstentions: BE

Déclaration de la Belgique

La Belgique soutient fermement l'amélioration de l'e-gouvernement et pour cette raison adhère aux objectifs de la proposition afférente au Single Digital Gateway afin d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur.

La Belgique souhaite cependant formuler une réserve sur les exigences linguistiques de la présente proposition, exigences qui ne sont pas en conformité avec les principes de base du régime linguistique belge en vigueur pour les matières administratives.

La réglementation linguistique belge revêt un caractère constitutionnel et exprime des engagements fondamentaux et des accords relatifs au fonctionnement de l'autorité publique, aux relations entre citoyens et autorité publique, et au fonctionnement de la structure fédérale de la Belgique comportant trois langues nationales et quatre zones linguistiques distinctes.

La Belgique estime que l'autonomie des États membres en matière de réglementation linguistique dans la sphère juridique publique doit être garantie.

<i>Règlement concernant la communication des projets d'investissement relatifs à des infrastructures énergétiques</i> Règlement (UE) 2018/1504 du Parlement européen et du Conseil du 2 octobre 2018 abrogeant le règlement (UE) n° 256/2014 concernant la communication à la Commission des projets d'investissement relatifs à des infrastructures énergétiques dans l'Union européenne JO L 258 du 15.10.2018, p. 1	46/18	Majorité qualifiée	Tous les États membres ont voté pour
ACTES NON LÉGISLATIFS			
ACTE		DOCUMENT/DÉCLARATIONS	
<i>Règlement établissant l'entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance</i> Règlement (UE) 2018/1488 du Conseil du 28 septembre 2018 établissant l'entreprise commune pour le calcul à haute performance européen JO L 252 du 8.10.2018, p. 1	10594/18		
<i>Décision du Conseil concernant l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord de partenariat et d'un protocole dans le domaine de la pêche durable avec la République de Gambie</i> Décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations au nom de l'Union européenne en vue de la conclusion d'un accord de partenariat et d'un protocole dans le domaine de la pêche durable avec la République de Gambie	11355/18		
<i>Règlement modifiant le règlement (UE) 2018/120 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche pour le bar européen</i> Règlement (UE) 2018/1308 du Conseil du 28 septembre 2018 modifiant le règlement (UE) 2018/120 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche pour le bar européen JO L 2441 du 28.9.2018, p. 1	11852/18		

<i>Décision du Conseil sur la position de l'UE concernant le transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ainsi que par voies de navigation intérieures (ADN)</i> Décision (UE) 2018/1485 du Conseil du 28 septembre 2018 établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne concernant les amendements apportés aux annexes de l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et aux règlements annexés à l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) JO L 251 du 5.10.2018, p. 25	11722/18
<i>Décision du Conseil sur la position de l'UE au sein du Comité de l'AECG sur le commerce et le développement durable</i> Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité de l'AECG sur le commerce et le développement durable établi par l'accord économique et commercial global entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, concernant l'établissement des listes de personnes disposées à servir comme membres d'un groupe d'experts au titre du chapitre Vingt-trois et du chapitre Vingt-quatre de l'accord	11539/18
<i>Décision d'exécution du Conseil relative à l'accord sur la coopération entre Eurojust et l'Albanie</i> Décision d'exécution du Conseil portant approbation de la conclusion, par Eurojust, de l'accord sur la coopération entre Eurojust et l'Albanie	8688/18
<i>Décision d'exécution du Conseil soumettant les nouvelles substances psychoactives cyclopropylfentanyl et méthoxyacétylfentanyl à des mesures de contrôle</i> Décision d'exécution (UE) 2018/1463 du Conseil du 28 septembre 2018 soumettant les nouvelles substances psychoactives N-phényl-N-[1-(2-phényléthyl)pipéridine-4-yl]cyclopropanecarboxamide (cyclopropylfentanyl) et 2-méthoxy-N-phényl-N-[1-(2-phényléthyl)pipéridine-4-yl]acétamide (méthoxyacétylfentanyl) à des mesures de contrôle JO L 245 du 1.10.2018, p. 9	9420/18

<i>Décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'UE aux Nations unies en ce qui concerne l'adoption envisagée d'une nouvelle convention relative à la facilitation du franchissement des frontières dans le cadre du transport ferroviaire international</i> Décision (UE) 2018/1609 du Conseil du 28 septembre 2018 relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports de la commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) et du comité des transports intérieurs de la CEE-ONU en ce qui concerne l'adoption envisagée de la convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs, les bagages et les bagages non accompagnés dans le cadre du transport ferroviaire international JO L 268 du 26.10.2018, p. 44	12051/18
<i>Décision du Conseil relative à la signature de l'accord sur le statut avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine en ce qui concerne les actions menées par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire de l'ancienne République yougoslave de Macédoine</i> Décision (UE) 2018/1535 du Conseil du 28 septembre 2018 relative à la signature, au nom de l'Union, de l'accord sur le statut entre l'Union européenne et l'ancienne République yougoslave de Macédoine en ce qui concerne les actions menées par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire de l'ancienne République yougoslave de Macédoine JO L 257 du 15.10.2018, p. 23	12027/18
<i>Règlement eu-LISA: décision du Conseil relative à la participation du Royaume-Uni</i> Décision (UE) 2018/1600 du Conseil du 28 septembre 2018 concernant la demande du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de participer à certaines des dispositions de l'acquis de Schengen relatives à l'agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) JO L 267 du 25.10.2018, p. 3	12040/18

<i>Décision du Conseil relative à la position de l'UE au sein du sous-comité douanier UE- Ukraine</i> Décision (UE) 2018/1486 du Conseil du 28 septembre 2018 relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du sous-comité douanier institué par l'accord d'association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, à l'égard du remplacement du protocole I de cet accord, concernant la définition de la notion de "produits originaires" et les méthodes de coopération administrative, par un nouveau protocole qui fait référence à la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes JO L 251 du 5.10.2018, p. 28	11794/18
<i>Décision du Conseil relative à la position de l'UE au sein du Conseil de coopération UE-Azerbaïdjan en ce qui concerne les priorités du partenariat UE-Azerbaïdjan</i> Décision (UE) 2018/1552 du Conseil du 28 septembre 2018 relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil de coopération institué par l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Azerbaïdjan, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption des priorités du partenariat UE-Azerbaïdjan JO L 260 du 17.10.2018, p. 20	11431/18
<i>Décision du Conseil sur des mesures restrictives à l'encontre de la Libye - Examen des éléments perturbateurs</i> Décision (PESC) 2018/1465 du Conseil du 28 septembre 2018 modifiant la décision (PESC) 2015/1333 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye JO L 245 du 1.10.2018, p. 16	12053/18